



Les infos de la filière personnes âgées

# L'ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS EMSP

INTERVENTION DE L'EMSP AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS  
EHPAD - USLD

Pourquoi solliciter l'EMSP?



- **Douleur cancéreuse** en situation palliative
- **Symptôme rebelle** (physique ou psychique) en situation palliative : conseils thérapeutiques
- **Accompagnement de fin de vie**
- **Réflexion éthique** et aide à la décision en situation palliative
- **Soutien des proches** en situation palliative
- **Soutien d'équipe soignante** en situation palliative
- Intégration de la démarche palliative et **formations** au sein des établissements

Qui peut solliciter l'EMSP?



A la demande du médecin référent :  
médecin traitant (ou médecin  
coordonnateur) restant prescripteur  
pour le patient.

Comment solliciter l'EMSP?



- En remplissant un formulaire de demande d'intervention et à transmettre en pièce jointe à l'adresse mail :  
[soins.palliatifs.secretariat@chu-rouen.fr](mailto:soins.palliatifs.secretariat@chu-rouen.fr)



- En contactant le secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 17h  
au 02.32.88.86.12